

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Assurances Maghreb Vie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2022				
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	
AC1	<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	3.1				
AC11	Investissement de recherche et de développement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	591 157	535 332	55 824	213 591
			633 741	577 917	55 824	213 591
AC2	<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	3.2				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 511 379	938 631	572 748	658 595
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	262 971	188 206	74 765	81 932
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			1 775 300	1 126 837	648 463	741 478
AC3	<u>PLACEMENTS</u>	3.3				
AC31	<u>Terrains et constructions</u>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	3 680 698	106 875	3 573 823	585 000
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	20 377 456	1 251 216	19 126 240	13 310 591
AC33	<u>Autres placements financiers</u>					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	83 979 825	1 907 573	82 072 252	57 593 323
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	382 229 665	2 069 222	380 160 443	354 374 456
AC334	Autres prêts	3.3.5	2 309 742	-	2 309 742	2 023 249
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	1 231 036	-	1 231 036	1 111 446
AC4	<u>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte</u>	3.3.7	12 292 641	-	12 292 641	11 276 405
			506 101 062	5 334 886	500 766 176	440 274 470
AC5	<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>	3.4				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	10 436 819	-	10 436 819	7 011 335
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	13 104 520	-	13 104 520	10 960 981
			23 541 339	-	23 541 339	17 972 316
AC6	<u>CRÉANCES</u>	3.5				
AC61	<u>Créances nées d'opérations d'assurances directe</u>					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	104 790	-	104 790	190 933
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	7 689 711	1 496 203	6 193 508	6 067 501
AC62	<u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	3.5.3	3 906 649	-	3 906 649	2 196 121
AC63	<u>Autres créances</u>					
AC631	Personnel	3.5.4	133 439	-	133 439	102 963
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.5	6 853 413	-	6 853 413	4 039 041
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	4 072 907	-	4 072 907	3 742 903
			22 760 910	1 496 203	21 264 706	16 339 462
AC7	<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	3.6				
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	3.6.1	41 000 550	942 951	40 057 599	10 040 472
AC72	<u>Charges reportées</u>					
AC722	Autres charges à répartir	3.6.2	432 909		432 909	102 812
AC73	<u>Comptes de régularisation Actif</u>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	19 487 090	-	19 487 090	16 638 063
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	5 329 269	-	5 329 269	3 605 486
			66 249 817	942 951	65 306 866	30 386 833
	TOTAL DES ACTIFS		621 062 169	9 478 794	611 583 374	505 928 150

BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		4.1		
CP1	Capital social		25 000 000	20 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		59 481 582	25 268 363
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		6 145	9 606
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			99 320 534	60 110 777
CP6	Résultat de l'exercice		16 151 275	12 586 538
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>			115 471 809	72 697 316
<u>PASSIFS</u>		4.2		
PA3	Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.1.1	396 396 911	348 210 800
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.1.2	41 248 585	37 662 705
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et réserves	4.2.1.3	11 795 513	9 762 085
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.1.4	2 155 538	1 800 010
PA4	Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.1.5	12 292 641	11 276 405
			463 889 187	408 712 005
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	23 435 295	17 826 806
PA6	Autres dettes	4.2.3		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	3 328 555	1 972 490
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	185 858	498 680
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	75 211	75 211
PA632	Personnel	4.2.3.4	1 328 854	2 125 992
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	774 481	189 093
PA634	Créditeurs divers	4.2.3.6	3 080 713	1 666 046
			8 773 672	6 527 512
PA7	Autres passifs	4.2.4		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	13 411	164 513
			13 411	164 513
<u>TOTAL DU PASSIF</u>			496 111 565	433 230 835
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			611 583 374	505 928 150

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE (exprimé en dinars)

		Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2022	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2022	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2022	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2021
PRV1	Primes	5.1	103 333 424	- 9 676 668	93 656 756	82 757 688
PRV11	Primes émises		103 333 424	- 9 676 668	93 656 756	82 757 688
PRV2	Produits des placements	5.2	40 142 874		40 142 874	34 248 074
PRV21	Revenus des placements		30 669 544		30 669 544	26 483 707
PRV22	Autres produits de placements		6 002 013		6 002 013	4 811 434
PRV23	Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 300 648		1 300 648	854 087
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements		2 170 669		2 170 669	2 098 847
PRV3	Plus values non réalisées sur placements	5.3	617 781		617 781	266 875
PRV4	Autres produits techniques		5 079		5 079	1 903
CHV1	Charges de sinistres	5.4	- 49 759 267	7 655 389	- 42 103 878	- 35 866 183
CHV11	Montants payés	5.4.1	- 46 173 387	5 511 850	- 40 661 537	- 29 197 868
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-	- 3 585 880	2 143 539	- 1 442 342	- 6 668 315
CHV2	Variation des autres provisions techniques	-	- 51 591 303	3 425 484	- 48 165 818	- 44 587 721
CHV21	Provisions d'assurances vie	-	- 48 186 111	3 425 484	- 44 760 626	- 42 647 324
CHV22	Autres provisions techniques	-	- 2 388 956		- 2 388 956	- 1 292 863
CHV23	Provisions sur contrats en unités de comptes	-	- 1 016 236		- 1 016 236	- 647 534
CHV3	Participation aux bénéfiques et ristournes		-	74 596	74 596	269 768
CHV4	Frais d'exploitation	5.5	- 19 176 112	93 725	- 19 082 387	- 15 156 006
CHV41	Frais d'acquisition	5.5.1	- 12 080 668		- 12 080 668	- 10 134 887
CHV43	Frais d'administration	5.5.2	- 7 095 444		- 7 095 444	- 5 150 146
CHV44	Commissions reçues des réassureurs			93 725	93 725	129 028
CHV5	Autres charges techniques	5.6	- 585 121		- 585 121	- 1 341 981
CHV9	Charges de Placements	5.7	- 4 661 003		- 4 661 003	- 2 967 504
CHV91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'	-	- 2 181 221		- 2 181 221	- 1 807 781
CHV92	Correction de valeurs sur placements	-	- 1 650 143		- 1 650 143	- 1 159 079
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 829 639		- 829 639	- 644
CHV10	Moins values non réalisées sur placements	5.8	- 10 700		- 10 700	-
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'	5.9	- 6 257 133		- 6 257 133	- 4 010 683
RTV	Sous total : Résultat technique		12 058 519	1 572 526	13 631 045	13 614 231

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		13 631 045	13 614 231
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique		6 257 133	4 010 683
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	51 021	51 000
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 15 867	- 29 474
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		19 923 333	17 646 440
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 3 280 051	- 5 054 601
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 643 282	12 591 838
	Eléments extraordinaires		- 492 008	- 5 300
	Résultat net de l'exercice		16 151 275	12 586 538

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		84 316 236	77 160 809
Sommes versées pour paiement des sinistres		-35 687 375	-28 658 826
Encaissements des primes reçues (acceptations)		3 500 000	9 000 000
Décaissements de primes sur les cessions		-953 739	-851 641
Commissions versées aux intermédiaires		-3 762 606	-4 099 751
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-7 020 465	-6 704 191
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-96 822 824	-109 278 255
Encaissements liés à la cession de placements financiers		67 492 405	68 356 130
Remboursements de prêts		885 472	752 866
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-4 493 618	-6 751 640
Produits financiers reçus		4 780 909	4 517 852
Autres mouvements		-103 719	-104 234
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	12 130 676	3 339 121
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		-27 719	-221 780
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-8 791 667	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	-8 819 386	-221 780
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-3 796 880	-2 755 672
Encaissements suite à l'émission d'actions		30 400 000	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	26 603 120	-2 755 672
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		3 691 105	3 329 436
Trésorerie à la clôture de l'exercice		33 605 515	3 691 105

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

- Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 13/05/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « Assurances Maghrebias Vie » tenue le 22/07/2022 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration le pouvoir d'en fixer les conditions et les modalités et d'accomplir toutes les procédures nécessaires à sa finalisation.
- Le Conseil d'administration réuni le 22/07/2022 a fixé les conditions et les modalités définitives de l'ouverture du capital de la société Maghrebias Vie et de son admission à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, à travers :

- La réalisation d'un Split de la valeur nominale de l'action pour passer de 10 dinars à 1 dinar ;
 - D'une part, une augmentation de capital social de la société de 5 000 000 dinars réservée aux nouveaux actionnaires pour le relever à 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions et, d'autre part, une cession de 2 500 000 actions par les anciens actionnaires.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022 a décidé dans sa 4^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société Assurances Maghreb Vie d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à **25 000 000** dinars et ce, par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 6,080 dinars l'action, soit 1 dinar de nominal et 5,080 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.
 - Au terme de l'année 2022, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **105 318 352 DT** contre 93 160 266 DT en 2021, soit une progression de **13,05%**.

La structure du chiffre d'affaires par activité est répartie comme suit :

- L'activité épargne représente 72,72% du total des émissions de la société contre 71,07% une année auparavant.
 - La part du chiffre d'affaires de l'activité Prévoyance passe de 28,93% au 31 décembre 2021 à 27,28% en 2022.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2022 s'élève à **21 446 201 DT** contre 17 812 725 DT en 2021 enregistrant une augmentation de **20,40%**.
 - Au 31 décembre 2022, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **55 177 192 DT**, pour s'établir à **463 889 187 DT** contre 408 712 005 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **13,50%**.
 - Les produits financiers nets ont atteint **35 481 871 DT** au 31 décembre 2022 contre 31 280 570 DT une année auparavant, soit une augmentation de **13,43%** due à la

consolidation du portefeuille BTA et Emprunts Obligataires. Le taux de rendement financier global s'élève à **8,13%** contre 8,23% au 31 décembre 2021.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Produits des placements Bruts	40 142 874	34 248 074	5 894 800	17,21%
Charges de placements	4 661 003	2 967 504	1 693 499	57,07%
Produits des placements Nets	35 481 871	31 280 570	4 201 301	13,43%

- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **0,12%** au 31 décembre 2022, pour s'établir à **13 631 045 DT** contre 13 614 231 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **28,32%** au 31 décembre 2022, pour s'établir à **16 151 275 DT** contre 12 586 538 DT l'année précédente.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 en monnaie locale.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait à la valeur historique et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18 et paragraphe 31. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières (considérées comme placements immobiliers conformément à la NCT 31 paragraphe 52), sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées, et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18.

La valeur d'usage d'un placement est le prix qu'une personne prudente et avisée, informée de la situation de l'entreprise, accepterait de payer si elle avait à l'acquérir

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

L'évaluation à la clôture des autres placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

Note 2-3 : Provisions techniques

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,
- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

Provisions mathématiques : Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour frais de gestion : Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes : Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéfices sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de

règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie Assurances Maghrebia Vie :

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghrebia Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghrebia Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions d'égalisation : Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie Assurances Maghrebia Vie :

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghrebia Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions des contrats en unités de compte : Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, la société Assurances Maghreb Vie tient une comptabilité analytique lui permettant de présenter au niveau de l'état de résultat les charges engagées par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la

revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- ✓ D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- ✓ De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- ✓ D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

<i>Destination</i>	<i>%</i>
Frais d'Administration	49,41%
Frais d'Aquisition des contrats	24,48%
Frais de gestion des sinistres	18,85%
Frais de gestion des placements	1,87%
Autres Charges techniques	5,39%
TOTAL	100%

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 31-12-2022 comme suit :

Charges de personnel:	31/12/2022	Part%	31/12/2021	Part%
Salaires	4 652 941	77,09%	3 907 225	72,66%
Charges sociales	780 638	12,93%	748 236	13,91%
Autres	602 279	9,98%	721 790	13,42%
Total	6 035 858	100,00%	5 377 251	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	21
Cadres Supérieurs	36
Personnel d'encadrement	11
Agents d'exécution	3
Total	71

Note 2-7 : Note sur les parties liées

Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 56,73 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées

Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA

Note 2-7-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié, en sous-traitance, à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;

- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2022** est fixé à **222 690 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2022** est fixé à **28 477 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au 31-12-2022 est fixé à **3 723 DT HT**.

Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Assurances Maghrebias Immobiliere SA

Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2022**, le loyer est fixé à **31 540 DT HT**.

Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2022** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **97 887 DT HT**.

Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Codway SA

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;

- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2022**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **399 053 DT HT**.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2022 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique présente la valeur du site web de la société.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et developpement	42 585	42 585	-	-	-	-
Total	42 585	42 585	-	-	-	-

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **55 824 DT**.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	591 157	535 332	55 824	213 591	- 157 767	-73,86%
Total	591 157	535 332	55 824	213 591	- 157 767	-73,86%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **572 748 DT**.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	636 127	350 273	285 855	285 221	634	0,22%
Matériels de transport	490 534	319 936	170 599	238 079	- 67 480	-28,34%
Matériels informatique	384 717	268 423	116 294	135 295	- 19 001	-14,04%
Total	1 511 379	938 631	572 748	658 595	- 85 847	-13,03%

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **74 765 DT**.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	223 491	157 796	65 695	70 336	- 4 641	-6,60%
Autres immobilisations	39 480	30 410	9 070	11 597	- 2 526	-21,79%
Total	262 971	188 206	74 765	81 932	- 7 167	-8,75%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2022 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2022						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	189 309 665	2 069 222	0	187 240 443	187 240 443	0
Emprunts obligataires	124 420 000	0	0	124 420 000	124 420 000	0
Placements immobiliers	24 058 154	0	1 358 091	22 700 063	22 000 053	700 010
Actions de sociétés cotées en bourse	22 480 567	227 062	0	22 253 505	22 253 505	0
Parts et actions dans les OPCVM	24 660 039	681 358	0	23 978 681	23 978 681	0
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	0
Actions et titres non cotées	35 869 177	999 153	0	34 870 024	34 870 024	0
Autres placements	68 500 000	0	0	68 500 000	68 500 000	0
Avances sur contrats vie	1 603 228	0	0	1 603 228	1 603 228	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	12 292 641	0	0	12 292 641	12 292 641	0
Total	504 163 513	3 976 795	1 358 091	498 828 627	498 128 617	700 010

La valeur de l'actif non admis en représentation des provisions techniques correspond à l'excédent au 30% du capital social de la société Assurances Maghrebria Immobilière.

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **3 573 823 DT**.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Constructions d'exploitation	3 680 698	106 875	3 573 823	585 000	2 988 823	510,91%
Total	3 680 698	106 875	3 573 823	585 000	2 988 823	510,91%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **19 126 240 DT**.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation *	10 316 618	-	10 316 618	4 305 222	6 011 396	139,63%
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 251 216	6 609 612	6 805 359	- 195 747	-2,88%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	-	2 200 010	2 200 010	-	0,00%
Total	20 377 456	1 251 216	19 126 240	13 310 591	5 815 649	43,69%

*Acquisition d'un terrain au lotissement la Perle du Lac d'un montant de **9 017 094 DT**.

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2022 de **82 072 252 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	36 839 218	999 153	35 840 065	23 467 238	12 372 827	52,72%
Actions cotées et parts OPCVM	47 140 607	908 420	46 232 187	34 126 085	12 106 102	35,47%
Total	83 979 825	1 907 573	82 072 252	57 593 323	24 478 929	42,50%

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2022 de **380 160 443 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022			31/12/2021	Variation	En %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	168 309 665	2 069 222	166 240 443	170 211 956	- 3 971 513	-2,33%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	68 500 000	-	68 500 000	61 300 000	7 200 000	11,75%
Emprunts obligataires	145 420 000	-	145 420 000	122 862 500	22 557 500	18,36%
Total	382 229 665	2 069 222	380 160 443	354 374 456	- 577 251	-2,46%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
-BTA 6,9% 05/2022	-	-	-	4 378
- BTA 6% 04/2023	966 000	1 000 000	20 576	3 563
- BTA 6% 04/2024	3 395 400	3 500 000	86 390	13 276
- BTA 6% 01/2024	574 800	600 000	21 034	3 771
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	171 262	53 411
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	572 227	164 883
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	23 037	4 136
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	168 691	35 955
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	560 543	173 395
- BTA 6,5% 06/2025	13 824 776	15 891 000	1 095 494	337 416
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	1 572 007	549 135
- BTA 6% 06/2023	2 348 957	2 500 000	136 993	28 796
-BTA 7,4% 02/2030	24 873 453	27 774 000	506 828	228 881
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	110 270	82 659
-BTA 7.3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	144 557	79 403
-BTA 7.5% 01/2028	457 000	500 000	8 938	5 095
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	101 392	68 490
TOTAL	168 309 665	187 868 000	5 300 240	1 836 640,733

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

Les revenus et les intérêts courus de chaque catégorie de placement se présentent comme suit :

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Intérêts courus	Revenus
Bons de trésors assimilables	168 309 665	7 568 391	13 613 236
Obligations	145 420 000	9 526 511	14 139 350
Placements à Court et Moyen Terme	68 500 000	2 351 213	6 002 013
TOTAL	382 229 665	19 446 116	33 754 599

3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde net de **2 309 742 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Avance / contrats Vie	1 595 403	1 436 040	159 363	11,10%
Prêts aux personnel F.S	706 513	587 209	119 304	20,32%
Avance / contrats sacre capitalisation	7 826		7 826	
Total	2 309 742	2 023 249	286 492	14,16%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2022 de **1 231 036 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	1 231 036	1 111 446	119 589	10,76%
Total	1 231 036	1 111 446	119 589	10,76%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 292 641 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	3 645 383	3 292 395	352 988	10,72%
FCP Maghrebica modere	3 977 509	3 677 605	299 904	8,15%
FCP Maghrebica prudence	4 391 305	3 976 967	414 338	10,42%
FCP Maghrebica select actions	278 444	329 439	- 50 994	-15,48%
Total	12 292 641	11 276 405	1 016 236	9,01%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **10 436 819 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Provisions mathématiques	10 436 819	7 011 335	3 425 484	48,86%
Total	10 436 819	7 011 335	3 425 484	48,86%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2022 de **13 104 520 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour sinistres	13 104 520	10 960 981	2 143 539	19,56%
Total	13 104 520	10 960 981	2 143 539	19,56%

3-5 : Créances

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	5 100 033	2 694 468	0	7 794 501
AC611	Primes acquises et non émises	68 232	36 558	0	104 790
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	5 031 801	2 657 911	0	7 689 711
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 906 649	0	0	3 906 649
AC63	Autres créances	7 721 679	3 338 080	0	11 059 759
AC631	Personnel	133 439	0	0	133 439
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 853 413	0	0	6 853 413
AC633	Débiteurs divers	734 827	3 338 080	0	4 072 907
		16 728 361	6 032 548	0	22 760 910

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **104 790** DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Primes acquises et non émises	128 206	197 970	- 69 764	-35,24%
Primes à annuler	- 23 416	- 7 037	- 16 380	232,78%
Total	104 790	190 933	- 86 143	-45,12%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **6 193 508** DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Créances sur assurés	7 689 711	7 554 281	135 430	1,79%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 496 203	- 1 486 780	- 9 423	0,63%
Total	6 193 508	6 067 501	126 007	2,08%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde de **3 906 649** DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	3 906 649	2 196 121	1 710 528	77,89%
Total	3 906 649	2 196 121	1 710 528	77,89%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2022 de **133 439 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Avance sur salaires	123 592	97 360	26 232	26,94%
Prise en charge	9 845	5 603	4 242	75,70%
Autres	3	-	3	
Total	133 439	102 963	30 476	29,60%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde de **6 853 413 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	6 853 413	4 039 041	2 814 371	69,68%
Total	6 853 413	4 039 041	2 814 371	69,68%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde de **4 072 907 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Union financiere	-	22 389	- 22 389	-100,00%
Compte d'attente	108 711	-	108 711	
Assurances MAGHREBIA	3 904 696	3 720 513	184 182	4,95%
Débiteurs divers	59 501	-	59 501	
Total	4 072 907	3 742 903	330 004	8,82%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **40 057 599 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Banques	33 604 213	3 690 853	29 913 360	810,47%
Caisse	1 302	252	1 050	416,34%
Vir à recevoir	3 583 093	2 305 649	1 277 444	55,40%
Chèques à enc	2 868 990	4 043 718	- 1 174 727	-29,05%
Chèques impayés	869 970	869 076	894	0,10%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	-	0,00%
Prov deprecia ^o créances/ Ass directes	- 942 951	- 942 057	- 894	0,09%
Total	40 057 599	10 040 472	30 017 127	298,96%

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2022 à **432 909 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	102 812	- 102 812	-100,00%
Autres charges à répartir	432 909	-	432 909	
Total	432 909	102 812	330 097	321,07%

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des résorptions s'élève à 108 227 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 432 909 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotation aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
F.A	541 136			
2022		108 227	108 227	432 909
2023		108 227	216 454	324 681
2024		108 227	324 681	216 454
2025		108 227	432 909	108 227
2026		108 227	541 136	-
TOTAL	-	541 136		

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2022 à **19 487 090 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Intérêts courus	19 458 877	16 605 949	2 852 928	17,18%
Loyers courus	28 212	32 114	- 3 902	-12,15%
Total	19 487 090	16 638 063	2 849 026	17,12%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2022 est de **5 329 269 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	5 300 240	3 576 249	1 723 991	48,21%
Charges constatées d'avance	29 029	29 237	- 208	-0,71%
Total	5 329 269	3 605 486	1 723 783	47,81%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **115 471 809 DT** contre 72 697 316 au 31-12-2021, enregistrant une hausse de 58,84%.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022 a décidé dans sa 4^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société Assurances Maghreb Vie d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à **25 000 000** dinars constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Capital social	25 000 000	20 000 000	5 000 000	25,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	2 000 000	2 000 000	-	0,00%
Primes d'émission	25 400 000	-	25 400 000	
Reserve pour F.S	846 145	762 926	83 219	10,91%
Réserves Facultatives	31 235 437	22 505 437	8 730 000	38,79%
Autres Capitaux Propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
Résultats reportés	6 145	9 606	- 3 462	-36,03%
Résultat de l'exercice	16 151 275	12 586 538	3 564 736	28,32%
Total	115 471 809	72 697 316	42 774 494	58,84%

Le résultat de l'exercice au 31-12-2022 est de **16 151 275 DT** soit 0,646 DT par action contre 12 586 538 DT soit 6,293 DT par action réalisé au 31-12-2021.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2022, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 est comme suit :

Bénéfice 2021	12 586 538,496 DT
+ Report à nouveau antérieur	9 606,258 DT
Premier reliquat	12 596 144,754 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	12 596 144,754 DT
- Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
Troisième reliquat	12 516 144,754 DT
- Réserves facultatives	8 730 000,000 DT
Quatrième reliquat	3 786 144,754 DT
- Dividendes (1,890 DT par action)	3 780 000,000 DT
Cinquième reliquat	6 144,754 DT
- Report à nouveau	6 144,754 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 15 avril 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022	-	-	-	8 730 000	80 000	3 462	8 806 538	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-	3 780 000	3 780 000
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145	0	68 917 316

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 000 000	2 000 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	0	13 982 808	
Total	16 882 808	2 900 000	13 982 808	482,17%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes

4-2-1-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2022 est de **396 396 911** DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	393 784 748	345 984 522	47 800 226	13,82%
Prov pour frais de gestion	2 612 163	2 226 277	385 885	17,33%
Total	396 396 911	348 210 800	48 186 111	13,84%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par

l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2022 présente un solde brut de **41 248 585 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	41 248 585	37 662 705	3 585 880	9,52%
Total	41 248 585	37 662 705	3 585 880	9,52%

4-2-1-3 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2022 un solde de **11 795 513 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	11 795 513	9 762 085	2 033 428	20,83%
Total	11 795 513	9 762 085	2 033 428	20,83%

4-2-1-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2022 à une valeur de **2 155 538 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 155 538	1 800 010	355 528	19,75%
Total	2 155 538	1 800 010	355 528	19,75%

4-2-1-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2022 à **12 292 641 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	12 292 641	11 276 405	1 016 236	9,01%
Total	12 292 641	11 276 405	1 016 236	9,01%

4.2.2-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **23 435 295 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	23 435 295	17 826 806	5 608 489	31,46%
Total	23 435 295	17 826 806	5 608 489	31,46%

4-2-3 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 224 581	2 103 974	0	3 328 555
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	185 858	0	0	185 858
PA63	Autres dettes	4 723 993	507 221	28 045	5 259 258
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	75 211		75 211
PA632	Personnel	1 328 854	0	0	1 328 854
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	774 481	0	0	774 481
PA634	Créditeurs divers	2 620 659	432 010	28 045	3 080 713
		6 134 432	2 611 195	28 045	8 773 672

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde de **3 328 555 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Commissions à servir	3 194 991	1 972 490	1 222 501	61,98%
Dettes sur assurés	133 564	-	133 564	
Total	3 328 555	1 972 490	1 356 065	68,75%

4-2-3-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **185 858 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	185 858	498 680	- 312 822	-62,73%
Total	185 858	498 680	- 312 822	-62,73%

4-2-3-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2022 est de **75 211 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211	-	0,00%
Total	75 211	75 211	-	0,00%

4-2-3-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 328 854 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 328 854	2 125 992	- 797 138	-37,49%
Total	1 328 854	2 125 992	- 797 138	-37,49%

4-2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2022 est de **774 481 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	774 481	189 093	585 388	309,58%
Total	774 481	189 093	585 388	309,58%

4-2-3-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **3 080 713 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	90 738	72 732	18 007	24,76%
Créditeurs divers	2 989 974	1 593 314	1 396 661	87,66%
Total	3 080 713	1 666 046	1 414 667	84,91%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à **13 411 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Amortissement surcote	-	148 800	- 148 800	-100,00%
produits constatés d'avance	13 411	15 712	- 2 301	-14,65%
Total	13 411	164 513	- 151 102	-91,85%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **93 656 756 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Primes émises et acceptées	105 318 352	93 160 266	12 158 087	13,05%
Variation des primes acquises	- 69 764	149 289	- 219 053	-146,73%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 898 785	- 1 572 940	- 325 845	20,72%
Variation des primes à annuler	- 16 380	17 531	- 33 910	-193,43%
Primes cédées	- 9 676 668	- 8 996 457	- 680 211	7,56%
Total	93 656 756	82 757 688	10 899 068	13,17%

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	CA 2022	%	CA 2021	%
Réseau direct & Producteurs	60 294 757	57,25%	52 057 957	55,88%
IMF	11 511 296	10,93%	6 921 808	7,43%
Banques	5 518 682	5,24%	11 598 453	12,45%
Agents	17 388 060	16,51%	12 828 169	13,77%
Bureaux directs	7 446 007	7,07%	7 005 652	7,52%
Courtiers	3 159 551	3,00%	2 748 228	2,95%
TOTAL	105 318 352	100,00%	93 160 266	100,00%

La répartition du Chiffre d’Affaires par zone géographique :

Zone géographique	CA 2022	%	CA 2021	%
GRAND TUNIS	96 118 781	91,26%	85 021 330	91,26%
NORD	1 245 707	1,18%	1 776 075	1,91%
CENTRE	5 687 094	5,40%	4 622 922	4,96%
SUD	2 266 770	2,15%	1 739 939	1,87%
TOTAL	105 318 352	100,00%	93 160 266	100,00%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **40 142 874 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Revenus des immeubles	737 575	702 464	35 111	5,00%
Revenus des valeurs mobilières	1 751 324	622 924	1 128 399	181,15%
Revenus des obligations et titres	14 139 350	11 726 776	2 412 574	20,57%
Revenus des prêts sur contrats	101 950	93 602	8 348	8,92%
Revenus des autres placements	6 002 013	4 811 434	1 190 579	24,74%
Revenus des dépôts	292 766	307 459	- 14 693	-4,78%
Revenus des BTA	13 613 236	13 007 711	605 525	4,66%
Différence sur le prix de remboursement	1 836 641	1 605 334	231 307	14,41%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 300 648	854 087	446 561	52,29%
Profits de changes réalisés	44 329	-	44 329	
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	33 343	22 771	10 572	46,43%
Total	40 142 874	34 248 074	5 894 800	17,21%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde brut de **617 781 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	617 781	266 875	350 906	131,49%
Total	617 781	266 875	350 906	131,49%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **40 661 537 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	19 240 752	16 386 516	2 854 236	17,42%
Rachats	8 798 076	6 079 629	2 718 447	44,71%
Rachat partiel	14 374 494	8 926 044	5 448 450	61,04%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 5 511 850	- 3 720 332	- 1 791 519	48,15%
Sinistres acceptés	2 205 449	1 426 209	779 240	54,64%
Frais de gestion de sinistres	1 554 616	99 802	1 454 815	1457,70%
Total	40 661 537	29 197 868	11 463 669	39,26%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2022 de **12 080 668 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Commissions servies	8 786 489	6 425 795	2 360 694	36,74%
Autres frais d'acquisition	3 294 179	3 709 093	- 414 914	-11,19%
Total	12 080 668	10 134 887	1 945 780	19,20%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2022 de **7 095 444 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Frais d'administrations	7 095 444	5 150 146	1 945 297	37,77%
Total	7 095 444	5 150 146	1 945 297	37,77%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2022 de **585 121 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Autres charges techniques	585 121	1 341 981	- 756 860	-56,40%
Total	585 121	1 341 981	- 756 860	-56,40%

5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **4 661 003 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	208 918	219 046	- 10 127	-4,62%
Frais sur valeurs mobilières	1 908 518	1 568 321	340 197	21,69%
Dotation aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	0	0,00%
Différence sur le prix de remboursement	7 790	21 004	- 13 214	-62,91%
frais interne de gestion de valeur	63 784	20 414	43 370	212,45%
Dotation aux provisions /dépreciat° placements	904 310	585 163	319 147	54,54%
Intérêts / dépôt reassurance vie	542 296	357 166	185 130	51,83%
Perte / réalisation des placements	827 630	238	827 392	347341,67%
Pertes de changes réalisées	2 008	405	1 603	395,47%
Total	4 661 003	2 967 504	1 693 499	57,07%

5-8 : Moins-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2022 un solde brut de **10 700 DT** et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Moins values non réalisées sur placements UC	10 700	-	10 700	
Total	10 700	-	10 700	

5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Produits des placements Bruts	40 142 874	34 248 074	5 894 800	17,21%
Charges de placements	4 661 003	2 967 504	1 693 499	57,07%
Produits des placements Nets (a)	35 481 871	31 280 570	4 201 301	13,43%
Capitaux propres (b)	99 320 534	60 110 777	39 209 757	65,23%
Provisions techniques (c)	463 889 187	408 712 005	55 177 183	13,50%
Total [(b x a) / (b + c)]	6 257 133	4 010 683	2 246 451	56,01%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2022 de **51 021 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 021	51 000	20	0,04%
Total	51 021	51 000	20	0,04%

6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2022 de **15 867 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Autres charges non techniques	15 867	29 474	- 13 607	-46,17%
Total	15 867	29 474	- 13 607	-46,17%

6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2022 de **3 280 051 DT**.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	3 280 051	171 344	3 108 706	1814,30%
RAS libératoires sur PCMT	-	4 883 257	- 4 883 257	-100,00%
Total	3 280 051	5 054 601	- 1 774 550	-35,11%

Détermination du résultat fiscal au 31-12-2022 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	16 151 275
RÉINTÉGRATIONS	4 711 035
1- Charges non déductibles :	180
2- Provisions :	938 797
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	492 008
4- Impôt sur les sociétés (20%) :	3 280 051
DÉDUCTIONS	4 462 057
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	2 187 542
2- Gains de changes non réalisés :	42 635
3- Provisions déductibles :	190 857
4- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	2 041 023
RÉSULTAT FISCAL	16 400 253

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2022, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **12 130 676** DT contre 3 339 121 DT au 31-12-2021.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2022, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-8 819 386** DT contre -221 780 DT au 31-12-2021.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2022, un montant de **26 603 120** DT contre -2 755 672 DT au 31-12-2021.

La trésorerie au 31-12-2022 s'élève à **33 605 515** DT contre 3 691 105 DT au 31-12-2021 enregistrant une variation de 29 914 410 DT due principalement aux encaissements provenant de l'augmentation du capital.

La liquidité au 31-12-2022 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Banques	33 604 213	3 690 853	29 913 360	810,47%
Caisse	1 302	252	1 050	416,34%
Total	33 605 515	3 691 105	29 914 410	810,45%

Annexes :



Annexe 6

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES AU 31/12/2022

(chiffres arrondis en dinars)

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0



Annexe N° 8
Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2022

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-		42 585	42 585	-					42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	585 120	6 037		591 157	371 529	-	163 804				535 332	-	55 824
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
Total actifs incorporels	627 704	6 037	-	633 741	414 113	-	163 804	-	-	-	577 917	-	55 824
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 436 672	74 707		1 511 379	778 077	-	160 554				938 631	-	572 748
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	254 486	8 486		262 971	172 553	-	15 653				188 206	-	74 765
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
Total actifs corporels d'exploitation	1 692 107	83 192	-	1 775 300	950 630	-	176 207	-	-	-	1 126 837	-	648 463
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	15 041 060	9 017 094		24 058 154	1 145 469	-	212 622				1 358 091	-	22 700 063
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.4 Autres placements financiers	418 364 161	391 987 051	341 831 980	468 519 232	-	4 373 133	-	904 310	-	1 300 648	-	3 976 795	464 542 437
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	59 638 806	26 466 869	2 125 851	83 979 825	-	2 045 484		904 310		1 042 221		1 907 573	82 072 252
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	356 702 105	363 944 000	338 416 440	382 229 665	-	2 327 649		-		258 427		2 069 222	380 160 443
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-	-	-						-	-
3.4.4 Autres prêts	2 023 249	1 576 182	1 289 690	2 309 742	-	-						-	2 309 742
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-			-	-	-						-	-
3.4.6 Autres	-			-	-	-						-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	1 111 446	119 589	-	1 231 036	-	-						-	1 231 036
3.6 Placements des contrats en UC	11 276 405	1 016 236	-	12 292 641	-	-						-	12 292 641
Total placements	445 793 071	402 139 971	341 831 980	506 101 062	1 145 469	4 373 133	212 622	904 310	-	1 300 648	1 358 091	3 976 795	500 766 176
Total général	448 112 883	402 229 200	341 831 980	508 510 103	2 510 212	4 373 133	552 633	904 310	-	1 300 648	3 062 845	3 976 795	501 470 463

Annexe 9

Etat récapitulatif des placements au 31-12-2022

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins- value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 058 154	22 700 063	24 699 457	641 303
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	59 319 785	58 093 570	62 286 921	2 967 136
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				-
Autres parts d'OPCVM	24 660 039	23 978 681	27 519 375	2 859 336
Obligations et autres titres à revenu fixe	382 229 665	380 160 443	404 302 708	22 073 043
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	2 309 742	2 309 742	2 309 742	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 231 036	1 231 036	1 231 036	-
Autres dépôts				-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	12 292 641	12 292 641	12 292 641	-
Total	506 101 062	500 766 176	534 641 879	28 540 818
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	503 463 503	498 128 617	531 363 017	27 899 515
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	36 446 730	36 446 730	36 446 730	-

Annexe N° 11

Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2022

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	737 575	737 575	<i>PRV21</i>
Revenu des participations	-	33 403 286	33 403 286	<i>PRV21+PRV23+PRV24</i>
Revenu des autres placements		6 002 013	6 002 013	<i>PRV22</i>
Total produits des placements	-	40 142 874	40 142 874	
Intérêts	-	542 296	542 296	<i>CHV92</i>
Frais externes	-	2 117 437	2 117 437	<i>CHV91</i>
Autres frais	-	2 001 270	2 001 270	<i>CHV91+CHV92+CHV93</i>
Total charges des placements	-	4 661 003	4 661 003	

Annexe N° 12

Résultat technique par catégorie d'assurance VIE au 31/12/2022

	<u>Total</u>
Primes	103 333 424
Charges de prestations	-49 759 267
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-51 591 303
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	607 081
Solde de souscription	2 589 935
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 756 154
Produits nets de placements	29 224 738
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	29 224 738
Primes cédées et/ou rétrocédées	-9 676 668
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	5 511 850
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	5 569 023
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	74 596
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	93 725
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 572 526
Résultat technique	13 631 045
Informations complémentaires	
Montant des rachats	23 172 570
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	463 889 187
Provisions techniques brutes à l'ouverture	408 712 005
A déduire	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N° 14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers Au 31/12/2022

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	540 045	2 961 762	1 458 893	2 076 586	2 033 428
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	540 045	2 961 762	1 458 893	2 076 586	2 033 428
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	215 814 431	245 505 382	281 560 664	323 682 257	369 884 635
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 31/12/2022

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	103 333 424
Charges de prestations	CHV11	-49 759 267
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-51 591 303
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	607 081
Solde de souscription		2 589 935
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-19 756 154
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	29 224 738
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		29 224 738
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-9 676 668
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	5 511 850
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	5 569 023
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	74 596
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	93 725
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		1 572 526
Résultat technique		13 631 045
Informations complémentaires		
Montant des rachats		23 172 570
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		463 889 187
Provisions techniques brutes à l'ouverture		408 712 005
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

TUNIS, le 28 Mars 2023

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 611 583 374 Dinars et un résultat net de l'exercice de 16 151 275 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant de 463 889 187 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 611 583 374 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provision techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
- Valider les cadrages comptabilité/gestion
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul

- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
 - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
 - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 500 766 176 DT au 31 décembre 2022.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan consolidé et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2022 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié, en sous-traitance, à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;

- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA* à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

B.3 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2022** est fixé à **222 690 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2022** est fixé à **28 477 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au 31-12-2022 est fixé à **3 723 DT HT**.

B.4 Contrat de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2022**, le loyer est fixé à **31 540 DT HT**.

B.5 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2022** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **97 887 DT HT**.

B.6- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *CODWAY*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2022**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **399 053 DT HT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 125.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 11 Juin 2021.

2. Emoluments du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 Juin 2021. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 120.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 Juin 2021. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence sont fixés à 5.000 DT Brut par an et par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2022.

5. Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2022.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2022.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2022.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE